



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 3307

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les autotests de dépistage du virus du sida. En effet, le comité national d'éthique vient de mettre en garde la Direction générale de la santé contre ces autotests, qui devraient prochainement arriver en France. Selon le CNE, ces tests ne sont pas fiables car le faux positif représenterait la moitié des résultats. Une personne sur deux se croirait, à tort, séropositive et risque de le cacher. En France, toute personne séropositive doit être, obligatoirement et de manière anonyme, déclarée et si possible prise en charge. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de d'informer la population sur ce type de test, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3307

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5258

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)